

Compte-rendu de
L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)
de l'association des AET.

Luçon, le 1^{er} juin 2023

« **Se rassembler, s'entraider, se souvenir** »

Quelques informations relevées durant cette AGE :

- 2.387 membres cotisants
- 89 présents à l'AGE (Soirée de gala avec 150 personnes)
- 769 pouvoirs reçus et **validés**
- Soit 861 membres présents ou représentés
 - o **ce qui représente 36 % des membres.**

L'AGE requérant un quorum de 50% a été ouverte et immédiatement clôturée pour un quorum non atteint.

Ouverture immédiatement après d'une seconde AGE requérant un quorum de 25%, donc validation de la tenue de l'AGE en second appel.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité sauf une ! A cause de votre secrétaire qui s'est abstenu pour la résolution « J » concernant le comité d'éthique. Ce comité n'est pas obligatoire et ne sert quasiment pas. Simplifions notre fonctionnement et ne le compliquons pas en nommant des gens à des postes honorifiques inutiles...

Tous les élèves de l'EMPT et des Lycées militaires seront membres de droit (Quid des mineurs ?). S'ils ne veulent pas l'être ils devront l'indiquer pour être dégages des membres de l'association. A noter que la cotisation symbolique des élèves de 5 € est entièrement reversée aux écoles au titre de l'entraide...

Rappel du manque de bénévoles réellement actifs au siège... Exactement le même problème que dans beaucoup de sections de province... Le siège appelle à l'indulgence de chacun pour les demandes sans réponses ou très tardives du siège...

Dans le bilan de l'année passée, l'Association des AET a bénéficié de 26.000 € de subventions, via différents partenaires : ASA, FNAM, UNEO, SOLIDA, France mutualiste, Banque mutualiste, PEGO, Etc.

- A noter qu'une convention a été signée avec la France Mutualiste et la Banque Française Mutualiste et le siège nous informera bientôt des conditions de cette convention qui prévoit aussi que chaque membre des AET doit faire des efforts en retour auprès de ces deux organisations...

Il est demandé à chacun d'entre nous de faire de son mieux pour récolter des partenariats auprès des sociétés, entreprises et autres organismes...

C'est grâce à ses subventions que notre bilan de 2022 est positif. C'est essentiellement dû à l'action de notre Président national actuel, Jean-Paul MARTIAL. Il est important de la savoir !

Un autre point a été évoqué par la féminisation dans les institutions de notre association, un appel est lancé pour qu'il y ait plus de présidente de section.... (Hilarité générale !)

Des explications ont été donné sur les raisons de la vente du siège social qui est bien trop grand pour ce que l'on en fait et bien trop coûteux avec des risques de travaux très importants dans le futur.

- 90 m² pour au maximum 4 personnes en même temps et seulement pendant deux jours par semaine.

- Le siège a été acheté en 1966 pour 190.000 FRF (Nouveaux francs pour les anciens qui pourraient faire une erreur de compréhension...). Cela représente 265.000 € de nos jours.
- Le prix de vente estimé est de 700.000 €
- Le montant de la vente sera placé à 2% soit 13.560 € /an d'intérêts
- La location du nouveau siège, nous coûterait environ 16.000 € / an

A noter que les locaux militaires sont de plus en plus difficiles et délicats à obtenir (AOT, les spécialistes comprendront l'acronyme...)

Pour information, le Fort neuf de Vincennes où sont hébergés de nombreuses associations va devenir le centre de la DGSE... De nombreuses associations devront se relocaliser...

Comme les comptes sont maintenant suivi par un cabinet d'experts-comptables, il y eut l'année dernière des lignes de produits exceptionnels tant en passif qu'en actif. Ces mouvements sont purement comptables et ne représentent pas vraiment des fluctuations monétaires et palpables. Ce sont des remises à zéro d'erreurs du passé.

La mise à jour des comptes n'est pas encore stabilisée et il reste encore des régularisations à effectuer et aussi intégrer les comptes de toutes les sections qui doivent être inclus aux comptes généraux de l'association... Certaines sections vont devoir être plus précises dans leur trésorerie...

La revue des comptes connus des sections représente environ 107 000 €. Ces sommes sont gérées par les sections.

Les sections n'ont pas le droit d'avoir un livret A mais elles peuvent ouvrir un compte sur livret

Certains postes ont été drastiquement revus à la baisse en 2022 :

- Les frais de téléphonies sont passés de 2.820 € en 2021 à 516 € en 2022.

D'autres interviendront sur le bilan 2023...

En 10/2022, si les comptes de l'association évoluent positivement, il est prévu de reverser 6€ par adhérents à chaque section (attention cela ne concerne pas les veuves ou les élèves). De plus les dotations aux écoles seront-elles aussi augmentées.

Un leg est en cours de nous être attribué de l'ordre de 90 000 €, mais **si tout se passe bien**, cela ne sera pas effectif avant la fin de 2024. A cette date, l'association espère réussir à mettre en réserve disponible 200.000 € en tenant compte de ce leg.

Le président a demandé s'il y avait des sections volontaires pour la prochaine AG. Surprise trois candidats :

- Saint-Flour (15)
- Dakar (ce n'est pas une blague) par le Président de la section des AET de Dakar.
- Autun qui était prévu par le siège...

Dakar pour 2025 sera réellement étudié...

Saint-Flour, la faisabilité sera aussi vérifiée, car il n'y a pas de section vraiment active dans le Cantal, ni même dans la Haute-Loire... Mais la proximité du Mont-Mouchet (38 km) pourrait être un atout décisionnaire...

Lescar le 04/06/2023

Le représentant de la section 640 Pau-Béarn et Tarbes -Bigorre.

Philippe ROBIN